



Cours minerve - résiliation

Par **abiloca**, le **24/03/2013** à **14:50**

Bonjour, rnrnJ'ai commencé ma formation CAP Petite enfance dpuis octobre 2012.rnrnActuellement Militaire, je ne peux plus (à cause du planning qui a changé) faire mes 12 semaines de stage.rnrnJ'ai également des difficultés financières suite à un divorce et j'ai un enfant de 4ans.rnrnJ'ai appelé Cours Minerve afin de résilier, mais ils m'ont répondu que j'avais dépassé le délai des 3 mois, et qu'étant militaire, je devais savoir que mon planning changerait et que je devais payer jusqu'à la fin de mon contrat...ou bien les rappeler plus tard pour pouvoir "rallonger" la fin de mon contrat.rnrnLeur réaction m'ont vraiment énervé...sachant qu'il me reste 3ans de contrat militaire, je souhaiterais faire une reconversion et donc une autre formation sans stage que j'avais trouvé mais que je ne peux faire car dans l'impossibilité de payer deux formations.rnrnL'armée peut me faire une attestation comme quoi nous sommes en sous effectifs et que je ne peux me libérer pr le stage, mais je pense que cela ne servira pas a grand chose...rnrnComment puis je faire svp pour résilier ce contrat que je n'aurais jamais du signer?rnrnAidez moi s'il vous plait car je ne souhaite pas payer dans le vent.rnrnMerci.